



FICHE D'INSCRIPTION

Atelier Musical de SAINT-AUBIN-ÉPINAY

Année scolaire 2024 -2025

Élève (enfant ou adulte)

Nom : Prénom(s) :

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Mail :

RESPONSABLE LEGAL (pour les mineurs)

Père Mère Tuteur légal (*Barrer les mentions inutiles*)

Nom : Prénom(s) :

Adresse (si différente de l'élève) :
.....

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Email :

☐ Autorise sa participation aux activités culturelles proposées au sein de l'atelier musical.

☐ Reconnais, par ailleurs, avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'atelier musical de Saint-Aubin-Épinay.

INSCRIPTION

- ☐ Formation musicale/ Initiation **1^{ère} année**
- ☐ Pratique instrumentale - **à partir de la 2^{ème} année**

TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2024 – 2025

Formation musicale/Initiation 1 ^{ère} année	Pratique instrumentale (à partir de la 2 ^{ème} année)
Tarif minima : 152 €	1er enfant ou adulte : Tarif minima : 192 €
Tarif maxima : 192€	Tarif maxima : 242 €
	Habitant hors-commune : 340€
Habitant hors commune : 270 €	2ème enfant ou adulte : Tarif minima : 168 €
	Tarif maxima : 220 €
	Habitant hors-commune : 320 €

Le tarif applicable se calcule de la façon suivante :

QF = Quotient familial

R.F. = Revenu Fiscal de référence

$QF = (R.F. / 12) / \text{nombre de parts fiscales}$

Si QF est inférieur ou égal à 400, alors c'est le tarif minima qui est pris en compte

Si le QF est supérieur à 400, alors c'est le tarif maxima qui sera pris en compte. »

REGLEMENT

Il est possible de régler votre inscription en trois fois (trois mensualités identiques) mais vous devrez joindre tous vos chèques (datés du jour de l'inscription) lors du dépôt du dossier, pour valider votre inscription.

Nombre de chèques 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐

Mois d'encaissement et montants (si le règlement est fait en plusieurs chèques) :

1/ Septembre 2024 : €

2/ Décembre 2024 : €

3/ Mars 2025 : €

Tous les dossiers devront être complets et devront être déposés impérativement au secrétariat de la mairie.

À partir du 1^{er} octobre 2024, les cours ne pourront être assurés que si le dossier est validé par le secrétariat de la mairie avec le règlement correspondant.

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de l'atelier musical de la commune de Saint-Aubin-Épinay, l'animateur ou la commune peuvent être amenés à prendre des photos de votre enfant qui seront utilisées pour le journal, le site internet, dans les différentes publications de la commune. Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des personnes en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs et du droit à l'image, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des personnes participantes pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le ou les talon(s) ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement).

Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Utilisation de photos de votre enfant mineur par la commune de Saint-Aubin-Épinay

Je soussigné(e) (NOM et PRENOM) :

Je soussigné(e) père, mère ou tuteur * (NOM et PRENOM) :

.....

Responsable légal de l'enfant (NOM et PRENOM) :

.....

Autorise / n'autorise pas*

L'animateur de l'atelier musical et/ou la commune à prendre, dans le cadre de l'atelier musical, des photos de mon enfant, prises au cours des activités.

À, le

**Signature du responsable légal
(pour les mineurs)**

Signature

** barrer la mention inutile*

AUTORISATION

Je soussigné (e)

Agissant en qualité de parent, tuteur légal (barrer la mention inutile) de l'enfant

.....

- ☐ Autorise ou n'autorise pas (*barrer la mention inutile*) mon enfant à quitter seul (e) l'atelier musical après son cours.

Nom de la ou des personnes autorisées (s) à venir le chercher :

.....

.....

.....

Autorise l'encadrement à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

PERSONNE(S) A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

Nom :

Prénom :

Tél portable :

Nom :

Prénom :

Tél portable :